

**Jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021**

## **À l'état-civil, un accueil de proximité maintenu tout l'été**

**Un accueil et des services d'état civil assuré en proximité pendant tout l'été à l'Hôtel de Ville et dans les mairies de quartiers.**

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021, les mairies de quartier de Petite-Synthe, de Malo-les-Bains et de Rosendaël, ainsi que l'hôtel de Ville à Dunkerque Centre restent ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Pendant cette période, les quatre services état civil sont ouverts à ces mêmes horaires, à l'exception de la fermeture hebdomadaire habituelle du jeudi matin. Des permanences continuent d'être assurées le samedi de 9 h à 12 h à la mairie de Rosendaël et à l'hôtel de Ville.

Les habitants peuvent donc réaliser leurs démarches habituelles : remise de carte d'identité ou de passeport, cérémonie de mariage ou de parrainage républicain, délivrance d'actes d'état civil, prise de rendez-vous pour un pacs ou une attestation d'accueil... Attention, pendant la période estivale, les délais d'obtention des pièces d'identité peuvent être allongés.

Seules les reconnaissances d'enfant, les déclarations de naissance et les déclarations de décès se feront uniquement à Dunkerque centre et à Rosendaël.

Mairie de quartier de Petite-Synthe : 1, rue de la Concorde

Mairie de quartier de Malo-les-Bains : Place Ferdinand Schipman

Mairie de quartier de Rosendaël : Place des Martyrs de la Résistance

Mairie de Dunkerque : Place Charles Valentin

**Renseignements au 03 28 59 1234**